

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 17 mars 2017

12^{ème} Commission
N°CD-2017-2-12-1

Service instructeur

DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

Service consulté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 3
FÉVRIER 2017**

Résumé : Le présent rapport a pour objet l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil départemental qui s'est tenue le vendredi 3 février 2017.

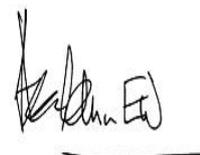
Une séance plénière du Conseil départemental a eu lieu le vendredi 3 février 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 3121-13 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque réunion publique est arrêté au commencement de la séance suivante.

Celui-ci se présente sous la forme de transcriptions in extenso des débats qui se sont déroulés à cette occasion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN